



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DECISION DU MAIRE N° d.2026.029

**Aliénation de biens de la ville de Versailles dont les montants sont inférieurs à 4600 €.
Ventes aux enchères du 20 janvier au 3 février 2026.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 10° ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.320-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères en ligne des biens réformés de la ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026.03.4 du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues à cet article,

Vu l'arrêté municipal n° A2026.458 en date du 20 mars 2026 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2026,

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 930 « Services généraux », article fonctionnel 93020 « Administration générale de la collectivité », nature comptable 775 « Produits des cessions d'immobilisations » TTC et 75888 « Autres produits de gestion courante » TTC, service D3320 « Achats ».

Par délibération du 17 décembre 2009 susvisée, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales susmentionné, le Maire peut décider d'aliéner des biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la valeur nette comptable (VNC) n'excède pas 4 600 €. Ce montant s'entend sur la valeur nette comptable du bien acquis en investissement, à savoir la valeur du bien après déduction des amortissements et provisions. Elle se calcule en soustrayant à la valeur brute du bien les montants des amortissements et provisions accumulées. La VNC permet de déterminer un prix de revente plus réaliste d'un bien en fonction de son usure et de sa dépréciation au fil du temps.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES DECIDE :

- 1) d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'une valeur nette comptable inférieure à 4 600 € pour chacun d'entre eux, conformément à l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales ;
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant.

Vente aux enchères du 20 janvier au 3 février 2026		
Libellé	Valeur Nette Comptable	Prix enchéri TTC
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°5	0 €	60 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°4	0 €	60 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°6	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°10	0 €	55 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°8	0 €	55 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°4	0 €	55 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°1	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°5	0 €	65 €
TABLE SCOLAIRE 1 PLACE N°3	0 €	30 €
BUREAU ENSEIGNANT VINTAGE - BOIS	0 €	65 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°7	0 €	60 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°7	0 €	50 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°3	0 €	50 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°3	0 €	32 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°1	0 €	38 €

UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°2	0 €	36 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°9	0 €	65 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°10	0 €	65 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°9	0 €	38 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°9	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°7	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°3	0 €	65 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°1	0 €	60 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°8	0 €	44 €
TOURET EN BOIS	0 €	20 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°6	0 €	42 €
SECHOIR DE SOL N°2	0 €	10 €
SECHOIR DE SOL N°1	0 €	10 €
FAUTEUIL TISSU VERT FONCE	0 €	20 €
MEUBLE A TIROIRS	0 €	95 €
PRESSE AGRUMES PROFESSIONNEL SANTOS N°2	0 €	100 €
LOT DE 2 TABLES BASSES	0 €	20 €
LOT DE 4 CHAISES	0 €	30 €
TABLEAU AQUARELLE	0 €	15 €
ETAGERE N°2	0 €	50 €
ETAGERE N°1	0 €	50 €
ETAGERE BIBLIOTHEQUE N°2	0 €	50 €
ETAGERE BIBLIOTHEQUE N°1	0 €	60 €
DEMONTE PNEUS - PROVAC	0 €	520 €
BENNE A ORDURES 19 T FB-092-RM	0 €	15 000 €
BENNE A ORDURES SUR VEHICULE DIESEL DE 3T5 ER-373-EX	0 €	7 500 €
SCOOTER PEUGEOT CITYSTAR FS-949-AL	0 €	980 €
CITROEN C2 663-EEY-78	0 €	1 950 €
MEUBLE EN FANT BOIS	0 €	15 €
LOT DE 10 NEONS ARBRES DECORATION DE NOEL N°1	0 €	30 €
COUPE TOMATES N°2	0 €	80 €
LOUCHE DE CUISINE INOX PROFESSIONNELLE	0 €	10 €
BIBLIOTHEQUE / ARMOIRE VITRÉE EN BOIS	0 €	300 €
TABLEAU A CRAIE	0 €	38 €
BANC POUR ENFANT A RESTAURER N°2	0 €	20 €
BANC POUR ENFANT A RESTAURER N°1	0 €	20 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°5	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°10	0 €	65 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°6	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°8	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°2	0 €	60 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°2	0 €	70 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3070 N°4	0 €	65 €

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.